



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 9 FEVRIER 2026

Délibération N°DEL02/2026

Attribution de bourses d'études au profit d'étudiant(e)s en médecine

763

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	5
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	6

L'an deux mille vingt-six, le 9 février à 18h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 30 janvier 2026, se sont réunis Salle du pôle social à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR.

Etaient présents :

Mounir CHAKKAR, Valérie VERDIER-DAUTREME, Isabelle ANTORE, Jacques DAUTREME, Nadine TOUTAIN.

Etaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET (pouvoir à Mounir CHAKKAR), Silvia COUSIN, Carine GENTIL, Josette MARTIN, Christine PICARD, Caroline VABRE, Sophie WILLEMIN, Nadine CHOLIN, Nadine LEHOUX, Régine-Françoise MAILLET, Marie-Christine RUTKOWSKI, Philippe VISERY.

Monsieur le Vice-Président rappelle que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisqu'elle faisait suite à la séance du 30 janvier 2026, dont les membres du Conseil d'Administration avaient été dûment convoqués en date du 21 janvier 2026, où le quorum n'avait pas été atteint. Une seconde convocation a été envoyée le 30 janvier 2026.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

Depuis 2021, la ville a confié au CCAS un déploiement soutenu de sa politique de santé à travers des mesures fortes :

- Le reprise de la maison médicale des Bates : soutien administratif à la structure, notamment pour les tâches d'accueil et convention de mise à disposition de locaux permettant aux praticiens de contribuer aux frais de gestion de manière adaptée.
- La mise en place de loyers progressifs pour l'incitation à l'installation de nouveaux praticiens : échelonnement du loyer sur une période de 3 ans. Le CCAS prenant ainsi à sa charge 75% la 1^{ère} année, 50% la 2^{ème} et 25% la dernière année.
- Enfin en décembre 2023 la mise en place de 2 bourses pour des étudiants en médecine avec un engagement d'installation sur la commune pouvant aller jusqu'à 8 ans.

Ces 2 premières bourses ont été attribuées en 02-2024 et 04-2025 à deux étudiants qui seront respectivement diplômés en 2029 et 2027.

Aussi, dans la prolongation de la délibération N° 119/2023 en date du 14 décembre 2023, approuvant l'octroi d'une bourse d'études au profit de 2 étudiant(e)s en médecine, et considérant les candidatures reçues ainsi que les profils des candidat(e)s, il est proposé d'attribuer 3 nouvelles bourses.

Ce soutien boursier constitue un engagement fort et un investissement à long terme visant à renforcer l'attractivité médicale de la commune et à répondre aux besoins des habitants en matière d'accès aux soins.

Je vous demande de bien vouloir :

- ✓ Approuver l'octroi d'une bourse d'études au profit de 3 étudiants en médecine,
- ✓ Autoriser Le Président ou son représentant à signer tout acte afférant à la mise en œuvre de la bourse d'études.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Mounir CHAKKAR.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- ✓ **Approuve** l'octroi d'une bourse d'études au profit de 3 étudiants en médecine,
- ✓ **Autorise** Le Président ou son représentant à signer tout acte afférant à la mise en œuvre de la bourse d'études.


Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Le Président du CCAS


Pierre-Frédéric BILLET

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux
Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le 12/02/2026